

La gestion des contractuels

MODALITES PRATIQUES

Formation réservée aux collectivités et établissements territoriaux

Modalités : Formation en présentiel

Public : Agents en charge de la gestion des RH

Lieu : Centre de Gestion 22 – Eleusis 2 – PLERIN

Date : 18 novembre 2025

Horaires : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

Durée : 1 journée
(7 heures)

Tarif : 176 € par participant
Déjeuner(s) compris

Objectifs

- ◆ Connaître la réglementation en vigueur,
- ◆ Identifier les spécificités liées à la gestion des contractuels de droit public du recrutement à la fin du contrat,
- ◆ Limiter les risques de contentieux.

Prérequis

- ◆ Connaître les notions fondamentales en matière de statut

Moyens et méthodes pédagogiques

- ◆ Séquence en salle de formation équipée
- ◆ Exposés théoriques
- ◆ Dossiers pédagogiques remis aux stagiaires

Effectif maximum

- ◆ 15 participants

Profils des intervenants

- ◆ Formatrices juristes

Modalités d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluations des connaissances et/ou mises en pratique pendant la formation
- ◆ Auto-évaluation à l'issue

Suivi et évaluation de la formation

- ◆ Feuilles d'émargement
- ◆ Questionnaire de satisfaction
- ◆ Tour de table

Validation de la formation

- ◆ Attestation de présence
- ◆ Attestation de fin de formation

PROGRAMME

La procédure de recrutement des agents contractuels :

- Les obligations de l'employeur,
- Les motifs de contrat,
- Les conditions générales de recrutement.

Le contrat :

- Le contenu,
- La période d'essai,
- La rémunération,
- Les modifications,
- Le CDI.

Le temps de travail.

Les congés :

- Les congés annuels,
- Les congés pour raison de santé,
- Les congés liés aux charges parentales.

La commission consultative paritaire (CCP).

Les droits et obligations.

La discipline :

- Procédure disciplinaire,
- Sanctions.

La fin de contrat

- La gestion de la fin de contrat
- La rupture anticipée à l'initiative de l'agent,
- La rupture anticipée à l'initiative de l'employeur,
- La rupture conventionnelle.

INSCRIPTION

Adresser le bulletin d'inscription complété et signé au plus tard dans les deux jours précédant la formation.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande.

ACCESSIBILITE

Nous pouvons mettre en place des aménagements spécifiques pour faciliter l'accueil des agents en situation de handicap sur nos formations.

N'hésitez pas à contacter le service formation pour nous faire part de vos besoins.

CONTACTS

CENTRE DE GESTION 22

Eleusis 2 – 1 rue Pierre et Marie Curie
BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX
02 96 58 64 00 / www.cdg22.fr

Service Formation

02 96 58 59 73 / formation@cdg22.fr